

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Arras
ECURIE - Commune

Séance du samedi 08 février 2025

Délibération N° DE_2025_001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation : 04/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit février deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ.

Présents : Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Ginette DAUBRESSE, Michèle FOURNIER, Daniel ZYWIECKI

Représentés : Marc DERAMBURE représenté par Bruno BRULIN

Absents et Excusés : Marck MERCIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Bruno BRULIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Constitution d'un groupement de commandes et lancement des consultations d'entreprises - achat, fourniture, pose et nettoyage de panneaux photovoltaïques en toiture sur les bâtiments communaux ou intercommunaux du territoire de la communauté urbaine d'Arras et pour le compte du syndicat mixte artois valorisation

Sur la base du recensement des besoins réalisé conjointement entre les communes d'Achicourt, Acq, Agny, Arras, Athies, Bailleul-Sire-Berthoult, Basseux, Beaumetz-lès-Loges, Beurains, Boiry-Becquerelle, Boiry-Saint-Martin, Boisieux-au-Mont, Boyelles, Dainville, Ecurie, Farbus, Feuchy, Gavrelle, Guémappe, Héninel, Maroeuil, Monchy-le-Preux, Neuville-Saint-Vaast, Ransart, Roclincourt, Roeux, Sainte-Catherine, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Martin-sur-Cojeul, Saint-Nicolas, Tilloy-lès-Mofflaines, Wailly, Wancourt, Willerval, le Syndicat Mixte Artois Valorisation et la Communauté Urbaine d'Arras, il apparaît opportun de mutualiser la passation d'un marché public visant à garantir l'achat, la fourniture, la pose et le nettoyage de panneaux photovoltaïques en toitures sur les bâtiments communaux et intercommunaux des communes susvisées, de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation.

L'exécution de ce marché pourra permettre à chaque membre du groupement de commandes d'obtenir des offres techniques et financières optimisées, et réaliser ainsi des économies d'échelle.

En conséquence, il s'avère nécessaire de créer un groupement de commandes en application des

DE_2025_001

articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique.

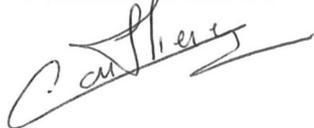
Dans ce cadre, la Communauté Urbaine d'Arras serait désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Engager, conformément aux articles L. 2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, les démarches nécessaires pour intégrer le groupement de commandes entre les communes susvisées, le Syndicat Mixte Artois Valorisation et la Communauté Urbaine d'Arras ;
- Signer une convention constitutive dudit groupement de commandes ;
- Signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement des opérations.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ
Président de séance



Bruno BRULIN
Secrétaire de séance

